



CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (D)



SFDR Article 8

EQUIPE DE GESTION



Bruno VACOSSIN



Marie-Pierre GUERN

Objectif d'investissement : créer de l'emploi de qualité en France

Choisir les entreprises qui gèrent de la manière la plus « juste » possible les changements de demain :

Avec le changement générationnel, la transformation digitale et la transition écologique.

Grâce à une politique responsable de formation, de dialogue social et d'innovation pour accompagner ces mutations.

Les entreprises avec une politique sociale responsable seront les leaders de demain et profiteront plus que d'autres de la croissance mondiale

Notre conviction : les entreprises françaises exemplaires dans les dimensions sociales créent davantage de valeur sur le long terme

POURQUOI INVESTIR DANS LE FONDS ?

- Pour donner du sens et de la valeur à vos investissements
- En investissant sur des leaders mondiaux de qualité qui créent de la valeur sur le long terme.
- Avec un filtre ISR et Social qui permet d'affiner notre sélection de manière intelligente

OBJECTIFS de DÉVELOPPEMENT DURABLE les plus en lien avec la philosophie du FCP



Pas de pauvreté



Égalité des sexes



Bonne santé et bien-être



Travail décent



Inégalités réduites

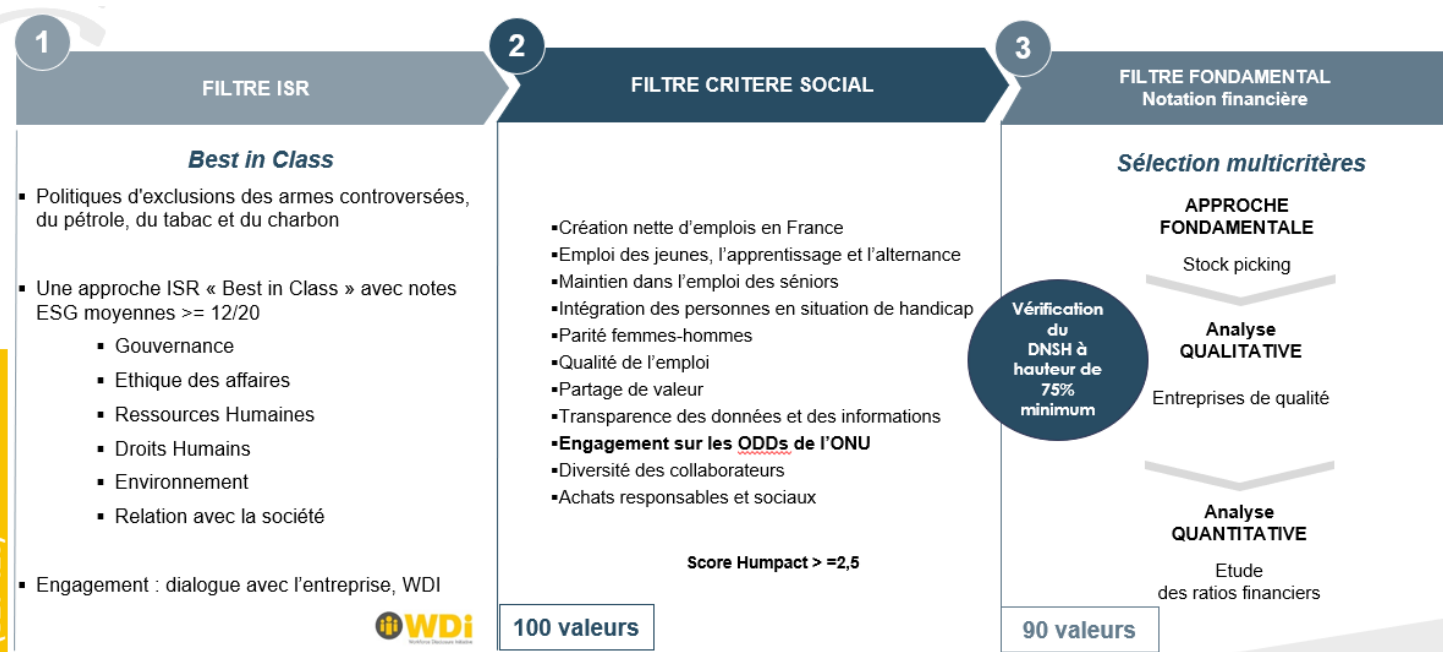


Éducation



Industrie, innovation et infrastructure

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT





CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (D)



SFDR Article 8

OBJECTIF DE GESTION

L'OPC vise à atteindre une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le SBF 120 Nets Réinvestis, sur un horizon de 5 ans. Il est exposé à tout moment à plus de 75% aux actions. La stratégie de gestion est centrée sur les entreprises européennes les plus responsables en matière d'emploi en Europe avec la conviction que ces entreprises créent plus d'emplois et aussi plus de valeur sur le long terme.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

PROFIL DE RISQUE *

Conservateur Emploi Durable n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque discrétionnaire, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de taux et risque en matière de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Palatine Asset Management sur simple demande.



* L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

EN SAVOIR +

Société de gestion par délégation	Palatine Asset Management
Forme juridique	SICAV de droit français
Commercialisation	Conservateur Finance / Palatine Asset Management
Classification AMF	Actions Françaises
Risque de perte en capital	Oui
Nourricier	non
Classification SFDR	Article 8
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Devise de référence	Euro
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	11/01/1988
Code ISIN	FR0000930471
Part	Part D
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse du mois de septembre
Éligibilité	Éligible au PEA
Commission de souscription	5,00% (dégressif)
Frais de sortie	Néant
Frais courants	1,63% au 30-09-2022
Commission de surperformance	Néant
Valeur Liquidative d'origine	58,36 €
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	11h30

Information Complémentaire

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Palatine Asset Management et sur le site [\[Lien vers le FCP\]](#). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription.



CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (D)



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SFDR Article 8

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Palatine Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Palatine Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Palatine Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Palatine Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise.

Veillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant [[Politique de vote](#)].

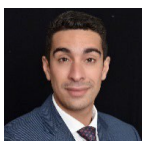
L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel, achevé de rédiger en [06/2023] et actualisé en [06/2023]. Conservateur Emploi Durable est une SICAV de droit français géré par Palatine Asset Management.

VOS CONTACTS COMMERCIAUX



Damien ROUX

Responsable Institutionnel & Distribution

damien.roux@palatine.fr

T : +33 (0)1 55 27 95 41 /+33 (0)7 86 02 67 74



Marc SÉRAFINI

Responsable Institutionnel & Distribution

marc.serafini@palatine.fr

T : +33 (0)1 55 27 95 54 /+33 (0)6 75 00 31 16



Serge FLAUW

Responsable Institutionnel & Distribution

serge.flauw@palatine.fr

T : +33 (0)1 55 27 95 94 /+33 (0)6 08 03 72 35